

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 17 (1932)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

(Système Raiffeisen)

XXIX^{me}

Assemblée générale ordinaire

lundi 9 mai 1932, à 9¹/₂ heures du matin
au Casino, à Soleure.

ORDRE DU JOUR :

1. Discours d'ouverture du Président de l'Union.
2. Election du Bureau de l'Assemblée.
3. Présentation des comptes et bilan pour 1931 et rapports
 - a) sur l'activité de la Caisse centrale,
 - b) sur l'activité générale de l'Union et de l'Office des revisions.
4. Rapport du Conseil de surveillance.
5. Résolution sur l'approbation des comptes et bilan de 1931.
6. **Conférence** de M. Dr. Kellenberger, sous-directeur de l'Administration fédérale des finances, Berne.

„Le rôle de l'argent dans la crise économique universelle”

7. Discussion générale.

St-Gall, le 8 avril 1932.

Le Comité de Direction.

Les Caisses qui enverront des délégués sont instamment priées d'adresser le bulletin d'inscription au Bureau de l'Union pour le **lundi 2 mai prochain au plus tard**. Les cartes de participation seront remises aux Caisses sur la base de cette inscription.

Avant le Congrès de Soleure

Partout dans le pays, les assemblées générales des Caisses locales ont déjà réuni les Raiffeisenistes suisses pour l'approbation des comptes annuels. Malgré la crise actuelle, des progrès réjouissants ont été enregistrés encore, et nos petites banques villageoises plongent leurs racines toujours plus profondément dans le cœur de notre population rurale.

Après les revues locales vient la grande revue nationale. C'est maintenant au tour de l'Union et de la Caisse Centrale à faire rapport aux délégués des Caisses affiliées sur l'activité déployée durant l'exercice écoulé et sur la situation ac-

tuelle de notre organisation nationale qui, tout comme les Caisses locales, prend constamment toujours plus d'envergure.

Après Interlaken, d'où les Raiffeisenistes suisses ont emporté l'an dernier un si excellent souvenir, c'est à Soleure, — la cité des ambassadeurs — que les organes de l'Union ont donné rendez-vous aux délégués pour le 9 mai prochain..

Capitale d'un canton où le mouvement Raiffeiseniste a débuté il y a près de trente ans déjà, Soleure est admirablement assise au bord de l'Aar, et offre aux visiteurs ses charmes de ville ancienne, qui a joué un rôle prédominant dans l'histoire ainsi que les richesses de son architecture et de ses monuments.

Soleure est un canton qui s'est avéré de suite fertile pour la semence de Raiffeisen. La première Caisse a été fondée en 1900 déjà, par M. le curé Griesser, un collaborateur de notre pionnier Traber. Aujourd'hui il y a déjà 56 Caisses et ces dernières années surtout, le mouvement Raiffeiseniste soleurois a pris un tort développement. De nombreuses nouvelles Caisses se sont encore constituées, et de leur côté les anciennes Sections ont affermi leurs positions intérieures. Un travail s'accomplit partout avec ardeur et entraînement, et par les luttes qu'ils durent mener pour faire reconnaître officiellement le droit d'existence de leurs Caisses, nos amis soleurois ont bien servi aussi la cause Raiffeiseniste suisse toute entière. De tous temps, les Soleurois ont du reste apporté un très vif intérêt aux choses de l'Union, et cette dernière est heureuse de pouvoir aujourd'hui à l'occasion du Congrès dans leur capitale, leur exprimer sa sympathie. De leur côté, les Soleurois accueilleront avec chaleureux empressement les Raiffeisenistes venant des autres cantons, et particulièrement de la Suisse romande.

ooo

Notre Congrès a lieu cette année à un moment de crise générale intense que le génie humain est impuissant à surmonter. Mais malgré tous les noirs nuages qui obscurcissent l'horizon, le citoyen soucieux des intérêts du peuple et de la nation ne se laissera pas aller à un pessimisme défaitiste. Un découragement est d'autant plus déplacé que la situation économique de notre pays est encore privilégiée en comparaison de celle de l'étranger, et que nos conditions d'existence matérielle sont encore bien supérieures à celles auxquelles nos pères étaient habitués, même en temps normal. Conscients de leurs responsabilités de citoyens et de chrétiens, les Raiffeisenistes sauront mieux que jamais serrer les rangs pour se donner mutuellement force et courage. Ils sauront consentir sans récriminations les sacrifices nécessaires. En vivifiant les énergies, ils ramèneront la confiance au cœur de chacun, ils conserveront intacts dans la tourmente les

forces morales et la foi en Dieu, et empêcheront les défaillances individuelles. Les organisations Raiffeisenistes doivent apporter leur tribut à la restauration commune. Notre pays a aujourd'hui besoin de toutes ses réserves d'énergie et de forces morales pour traverser sans sombrer, cette passe difficile. Si l'aide de l'Etat est indispensable, il faut cependant avant tout mettre préalablement pleinement en valeur l'action individuelle et l'initiative privée, l'entraide mutuelle librement consentie et la solidarité agissante de tous les citoyens de bonne volonté. Or, ce programme d'action n'est-il pas celui qu'ont poursuivi de tous temps les Caisses Raiffeisen ? L'heure grave accentue encore le rôle délicat de nos œuvres sociales d'épargne et de crédit. N'est-ce pas à elles qu'on s'agrippe particulièrement dans les moments difficiles ? Raiffeisen a conçu sa première Caisse pour donner aux paysans qui souffraient de la famine et de la disette, une possibilité de diminuer leurs souffrances matérielles et morales. C'est aussi pour donner à la population agricole de notre pays un moyen d'atténuer les coups des temps et d'améliorer ses conditions d'existence qu'un Steiger a diffusé l'idéal de Raiffeisen, et qu'un Traber a réalisé pratiquement cette idée dans notre pays en donnant naissance à l'admirable mouvement actuel.

Institutions d'entente sociale, les Caisses Raiffeisen sont nées des besoins du peuple, et c'est dans les époques de crise qu'elles ont toujours particulièrement affirmé leur capacité d'action et leur rôle bienfaisant. Notre tâche à l'heure actuelle est de fournir à la classe agricole, par le moyen de nos coopératives de crédit et d'entraide sociale, les moyens de résistance nécessaire pour triompher de la crise qui sévit. Pour réaliser cette immense tâche il faut aujourd'hui plus que jamais de l'élan, du dévouement et de l'abnégation. Il faut une coordination intelligente des efforts de tous les sociétaires dans les Caisses locales et une concentration des forces dans notre organisation nationale. Le Congrès de cette année sera donc pour les Raiffeisenistes une occasion de ralliement en vue d'un effort toujours plus accentué et toujours plus étendu pour aider la classe agricole et moyenne de notre pays.

Puisse la vingt-neuvième assemblée générale se dérouler encore dans cet atmosphère de paix, de cordialité et de concorde qui imprègne toutes nos manifestations. Chacun y puisera alors un enthousiasme nouveau pour servir toujours davantage et toujours mieux la cause du peuple et de la Patrie.

SOLEURE

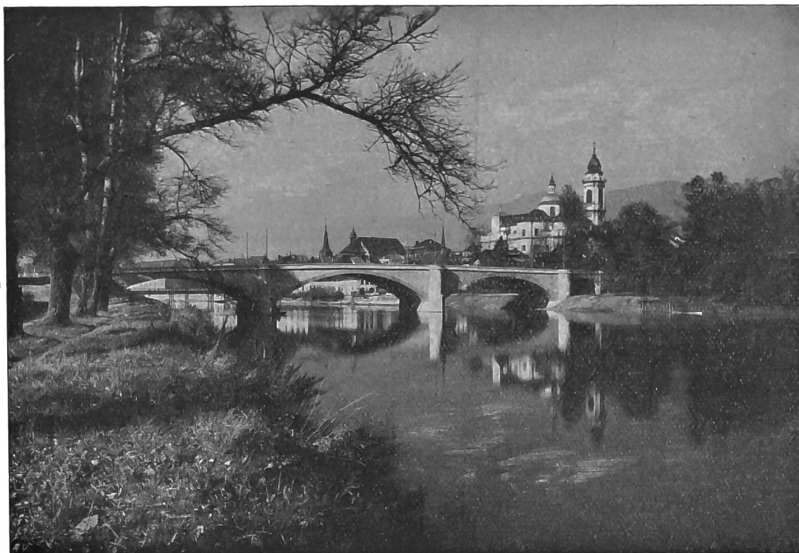
par le Dr J. Kälin

Les villes ont parfois des surnoms, lesquels résonnent de façon caractéristique ou caressante. C'est le cas par exemple pour Soleure. Ne l'appelle-t-on pas : cité de St-Ours, ville de Wengi, ville des ambassadeurs, cité de l'Aar, etc. Si Soleure est ainsi dénommée «cité de l'Aar», cela ne veut néanmoins pas dire qu'elle doive sa situation et son développement uniquement au grand affluent du Rhin. Afin de fortifier un passage sur l'Aar qui était établi non loin d'une colonie celte, les Romains avaient construit un château-fort même assez en retrait du fleuve, et les constructions successives qui intervinrent au cours du moyen âge s'assimilèrent tout d'abord au plan d'orientation romain. Des rues aux lignes gothiques s'établirent ainsi sans s'inquiéter tout d'abord du cours de l'Aar et des dispositions du terrain. Plus tard cependant, le fleuve marqua petit à petit de son empreinte le caractère de la ville et on constate par exemple que tous les dessinateurs le faisaient invariablement figurer dans leurs croquis et leurs portraits. Partageant la ville en deux, l'Aar constitue indéniablement, avec ses quatre ponts, un tableau des plus caractéristiques qu'oublie difficilement celui qui a eu l'occasion de contempler la ville, dans la pénombre du soir, alors que les eaux du fleuve scintillent sous les reflets de la lune et les lumières des ponts.

« Cité de St-Ours ! » Nulle part, le légionnaire thébéen, qui subit la mort du martyr avec plusieurs de ses camarades, n'est vénéré comme à Soleure. C'est à lui qu'ont été dédié le couvent et l'église fondés par Werthrada, mère de Charles-le-Grand, et qui doivent avoir bénéficié

aussi des largesses de Berthe, reine de Bourgogne. St-Ours et Victor étaient célébrés comme patrons de la ville et du pays. En leur honneur le couvent et l'église St-Ours bénéficièrent pendant longtemps des largesses des Soleurois qui élevèrent à leurs patrons, vers le milieu du XVIII^{me} siècle, un « temple » si riche et si beau qu'il fallait aller bien loin à la ronde pour en trouver un pareil. Cette construction, œuvre de Gaetano Mathaéo Pisoni, d'Ascona, est considérée comme le plus important et le plus bel édifice d'art baroque italien en Suisse. Avec onze autels, onze cloches, trois fois onze marches au grand escalier, il incarne le « saint chiffre soleurois » onze. Mécontents encore de ce que l'honorable passé de leur ville ne remontât qu'aux premiers siècles du christianisme, les vieux Soleurois alléguaient même que leur bourg était après Trèves, la plus vieille cité du temps d'Abraham, sur notre versant des Alpes. On peut lire encore cette légende à la Tour de l'Horloge. Et nos chers Confédérés de surenchérir et de dire malicieusement que les Soleurois sont si fiers de leur ancienne origine qu'ils prétendent avoir contemplé de leurs murs, la création du monde !

On sait peu de choses sur le sort de la ville durant la période qui va de la décadence romaine au moyen-âge. Les Alamans et les Burgundes se battirent à son sujet. Vers l'an 1200, la ville s'étendit alors en dehors du vieux tracé romain. Située sur une des grandes routes allant de l'est à l'ouest, la ville présentait une haute valeur au point de vue du commerce et des communications. Très tôt déjà, elle eut la faveur de l'empereur qui en fit une ville libre de l'empire, ce qui nécessitait alors qu'elle fût barricadée par des fossés et des remparts. C'est à cette circonstance qu'elle dut son salut



SOLEURE

lors de la guerre de Kybourg, alors qu'elle était assiégée par le duc Léopold. Au XVI^{me} siècle commença la construction des fortifications, avec ses tours massives, dont deux subsistent encore aujourd'hui sur le versant nord de la ville. C'est également de cette époque que date aussi la Porte de Bâle, construite par Hans Gibeli, construction qui fut renforcée encore au XVII^{me} et au commencement du XVIII^{me} siècle par de puissants remparts dont l'actuel « bastion de St-Ours » constitue encore un imposant vestige.

Dans les murs de cette ville commença à se dérouler une intéressante et importante vie politique et intellectuelle. La citadelle royale burgunde était devenue une ville libre d'empire dont les habitants, depuis longtemps avides d'indépendance, formaient une population d'artisans, de commerçants et d'hôteliers très entreprenants qui, par leurs affaires et par des achats successifs de droits divers arrivèrent à dominer bientôt sur un territoire important ce qui leur permit d'entrer, en 1481, comme Etat dans la Confédération suisse.

Au XVII^{me} et au XVIII^{me} siècle existaient quelques familles riches et considérées qui, héritières du temps des héros démocratiques, formaient alors un patriciat dans lequel la hiérarchie militaire jouait un grand rôle. De différents côtés immigrèrent des familles, dont certaines restèrent sans importance et disparurent de nouveau, pendant que d'autres étaient admises à la bourgeoisie et acquérèrent ensuite rapidement richesse et puissance, comme c'est le cas pour les Gibeli, les Besenval, qui apportèrent des vallées de la Haute-Italie un sang vif et intrépide. De la France méridionale vint la famille Vigier, de la Bourgogne, les Vallier, les Estavayer, les Cressier. De l'Est vint également la seule famille de vraie noblesse de l'époque, les de Roll qui, avec les Sury et les Glutz furent jusqu'à l'époque actuelle les chefs de la politique et de la vie intellectuelle et artistique soleuroise. Les Wagner et Staal apportèrent le caractère nordique. Ce mélange de familles et de cultures diverses donnèrent à la ville une impulsion considérable. Malgré leurs origines diverses, ces familles avaient cependant un trait commun: de la générosité, une grande largesse de vue et un caractère de haute humanité, comme le prouve le sauvetage de guerriers ennemis se noyant dans l'Aar, lors du siège de la ville par les Autrichiens, en 1318, et comme le montre aussi le geste de l'avoyé Wengi, empêchant la guerre civile entre les catholiques et les réformés en 1531. « Esprit de Wengi-Ville



SOLEURE. La fontaine de St-Ours et la cathédrale

de Wengi» ont une signification qui est devenue proverbiale. Cet esprit d'humanité se faisait également remarquer dans les relations entre les seigneurs de Soleure et leurs vassaux, ainsi que dans la façon beaucoup moins cruelle que partout ailleurs dont la justice était rendue. Si l'on devait procéder à une exécution capitale, on préférerait faire venir un « maître-bourreau » du dehors plutôt que de confier le délinquant à un exécuter peut-être moins adroit de la ville. En outre, les Soleurois avaient un sens profond pour les œuvres de bienfaisance, comme le prouvent non seulement les fonds qui ont été constitués, mais encore toute la façon de gouverner.

Quand la Maison de France entra en relations suivies avec les Confédérés, après les guerres de Bourgogne, elle choisit Soleure comme siège de son ambassade. D'où cette dénomination de « ville des ambassadeurs » qui lui est donnée comme un compliment par les uns, ou jetée avec un certain mépris, par les autres. Il est vrai que là où brille une vive lumière se trouve aussi beaucoup d'ombre. D'une manière générale, il faut reconnaître que Soleure a bénéficié de gros avantages: la jeunesse aristocratique trouvait dans les armées mercenaires de France, une carrière rapide et brillante, conduisant jusqu'aux postes de commandement les plus élevés. Tout jeunes encore, les Soleurois allaient dans le monde, et dans la ville régnait une opulence qui

permis — en particulier au XVII^{me} et au XVIII^{me} siècle — la construction de nombreuses maisons privées et édifices publics comme l'arsenal, la maison de ville, l'église des Jésuites, la nouvelle église de St-Ours, l'hôpital des bourgeois, etc. En même temps, la ville présentait une vie intellectuelle et mondaine intense. Un connaisseur profond de l'histoire soleuroise: Jacob Amiet, esquisse comme suit cette époque: « Déjà à partir du moment où Martin Besenval, commerçant qu'avaient enrichi des spéculations adroites sur l'argent et le sel, et qui avait été admis dans la noblesse française, vint comme « étranger » s'établir à Soleure, en 1629, où il devint bourgeois et patricien et surtout dès que ses descendants eurent rapidement conquis tous les honneurs de la ville, avec des distinctions à la Cour et à l'armée, un luxe plus qu'ordinaire s'implanta à Soleure ». Un Besenval devint ambassadeur de France en Pologne et dans les cours du nord, et s'apparenta même, par alliance, avec les familles royales de France et de Pologne. Ces familles Besenval menaient « grand train » à Soleure et en faisaient un « centre du bon goût et de la mode ». Il est compréhensible que tous les autres patriciens s'adaptèrent aussi à ce genre de vie. « Nulle part en Suisse, l'étiquette, la politesse, la mode et le luxe n'étaient aussi raffinés qu'à Soleure ». Il est caractéristique de relever que ce n'est sans doute pas seulement une passion pour

une jolie femme, mais surtout la vie mondaine qui était menée qui fit que Casanova resta pendant de longs mois à Soleure au milieu du XVIII^{me} siècle, et que le médecin et naturaliste Johann-Georges Zimmermann, pourtant d'un caractère tout différent que l'aventurier italien, aurait préféré les fonctions de médecin de la ville à des appels flatteurs aux cours royales de l'étranger et se serait montré absolument désolé de ne pouvoir s'établir dans cette cité de Soleure, la plus attrayante qu'il put concevoir.

Située dans un paysage admirable, Soleure passe pour la plus jolie ville du Jura. Tout en conservant son cachet ancien, la ville n'a cependant pas un caractère démodé comme on se représente généralement tout objet de musée. Autour des poétiques vieux quartiers s'est agglomérée la ville nouvelle, avec sa ceinture de constructions modernes, avec de vastes et beaux jardins. Les besoins de la circulation actuelle ont fait disparaître en partie les fiers remparts et les citadelles des temps passés. A leur place se sont élevés des témoins de la vie moderne et du développement considérable des dernières années. Dans le grand jardin de la ville, un riche musée et un vaste Casino offrent à l'art ancien et moderne ainsi qu'à la musique un vaste foyer d'activité et des trésors historiques et scientifiques d'une inestimable valeur. Il y a des édifices publics, comme l'Hôtel-de-Ville, le bâtiment d'administration, des constructions communales et privées, l'Hôpital idéalement placé, un nouveau pont monumental; la ville moderne se marie excellemment aux vestiges du glorieux passé ! (Trad. H. S.).

Un leurre : Les Caisses d'épargne de construction

Dans le numéro d'octobre dernier de ce journal, nous signalions déjà la propagande fanatique qui était faite en Suisse allemande par les agents des Caisses d'épargne de construction qui viennent de s'implanter dans notre pays: la « Heimat S.A. », la « Kobag », à Bâle, la « Freibaugenossenschaft », Bâle, etc. Dès lors, le mouvement a gagné de plus en plus la Suisse romande. Là aussi des apôtres se sont mis en campagne pour répandre leur nouvel évangile. Nos quotidiens, et journaux locaux publient de jolies vignettes et d'alléchantes réclames destinées à attirer l'attention du public sur ce « nouveau moyen pour se payer à bon compte sa petite maison et amortir ses hypothèques sans payer d'intérêt » et lui montrer « la voie nouvelle, con-

duisant au foyer à soi, bon marché, et l'amortissement des dettes par l'argent sans intérêt », pour nous exprimer comme le font ces nouvelles institutions dans leurs prospectus et leurs publications.

Après avoir analysé de façon approfondie, dans l'article précité, les diverses Caisses d'épargne de construction dont vient d'être doté notre pays et après avoir cherché à répandre un peu de lumière dans le vrai labyrinthe que forment les méthodes employées par ces organisations pour réaliser leur but, nous mettions en garde nos lecteurs contre certaines formules trompeuses et nous concluions en disant que celui qui tient à un bon placement de son argent fait certainement bien de ne pas le confier à ces organisations aux formules douteuses et incertaines, et que celui qui caresse le vœu de construire plus tard son petit « chalet » fait mieux de constituer dans ce but un carnet d'épargne auprès d'un de nos bons établissements financiers et Caisses d'épargne du pays.

Notre opinion ainsi exposée, et afin de documenter encore de façon plus étendue nos lecteurs sur ce problème, nous signalerons également certains articles qui ont été publiés dans la presse à propos de ces nouvelles organisations.

Le « Bulletin financier », journal hebdomadaire, paraissant à Lausanne, a publié sous le titre « Argent sans intérêt », un article excessivement complet et dépouillé sur ces Caisses d'épargne de construction, article dans lequel il a stigmatisé certains procédés douteux utilisés, entre autres celui de promettre de l'argent sans intérêt alors que la société se récupère indirectement lors des versements qui doivent être affectés sous diverses formes, et principalement aussi par le moyen du fameux « délai d'attente ». Le « Bulletin financier » présente ces nouvelles entreprises comme des loteries pures et simples, des variétés du système « boule de neige », interdit par la loi, et pour ces raisons il va jusqu'à dire qu'il est du devoir des autorités de police cantonale de poursuivre les agents et autres personnes qui tentent d'implanter ce système allemand dans les cantons de la Suisse romande. Il résulte du système adopté par ces Caisses que les derniers venus sont condamnés à perdre pendant que les premiers venus peuvent, peut-être, obtenir quelque chose. Or, comme ce jeu se pratique déjà en Suisse allemande depuis trois ans, les souscripteurs romands seraient donc tout particulièrement appelés à jouer les dindons de la farce. Et le « Bulletin financier » de terminer: « Nous espérons que les autorités fédérales feront leur devoir et

» couperont court à cette propagande, qui » est du reste en même temps une concurrence déloyale vis-à-vis des banques » honnêtes qui n'essaient pas de faire » croire à leurs débiteurs qu'elles n'exigent aucun intérêt. Chaque banque » pourrait « renoncer » à tout intérêt, si » ses débiteurs étaient prêts à payer cet » intérêt 16 ans avant de bénéficier du » crédit ».

« La Coopération », le journal populaire qu'édite l'Union Suisse des Sociétés de Consommation publie également un article intitulé: « Un nouveau miroir aux alouettes », dans lequel il présente les Caisses d'épargne de construction qui se sont constituées en Suisse ces derniers temps comme une pure imitation de celles qui existent en Allemagne et qui enregistrent actuellement un retentissant désastre. L'auteur montre en particulier que dans les rapides succès du début dont font adroitement état les agents recruteurs de souscriptions, se dissimule si l'on peut dire une subtile duperie. Ces Caisses ne pourront procurer à leurs membres des habitations à bon marché qu'aussi longtemps que le nombre des sociétaires continuera de s'accroître. Or, cet accroissement s'arrêtera forcément un jour ou l'autre et alors le plus grand nombre des sociétaires devront certainement attendre la construction de leurs maisons beaucoup plus longtemps que s'ils avaient placé leurs économies dans une Caisse d'épargne ordinaire pour s'en servir lorsqu'elles auraient atteint un montant suffisant pour bâtir une maison. Le prêt sans intérêt apparaît aussi, si l'on examine la chose de près, comme une exploitation des épargnants les plus pauvres au profit des plus aisés. Il expose qu'en somme ces Caisses promettent plus qu'elles ne peuvent tenir, et il conclut également de la façon suivante:

« Or, il n'est pas prudent de confier » ses économies à quelqu'un qui promet » plus qu'il ne peut tenir, et c'est pour » quoi on ne peut que souhaiter la fin » prochaine de ces entreprises « philanthropiques » en Suisse ».

La « Gazette de Lausanne » reproduit également un communiqué sous le titre: « Un mode de crédit contestable », disant que la Direction de l'Intérieur du canton de Berne s'est occupée d'étudier ce système de crédit d'un caractère tout spécial, inconnu dans nos contrées. Le résultat de cette étude fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat qui est maintenant soumis au Grand Conseil. L'introduction de nouvelles formes de crédit est jugée inutile. Le contrat d'épargne de construction est en fait un contrat de

prêt. Les conditions en sont si compliquées que celui qui le signe, sauf de rares exceptions, n'est pas à même de se rendre compte de leur portée. Ces conditions sont en majeure partie tout au profit de la société, principalement en ce qui concerne le délai d'attente, qui n'est pas fixé exactement, mais qui se règle en général sur les fonds disponibles. Le rapport constate également que les dépôts effectués ne sont pas spécialement garantis et il relève que les autorités fédérales examinent actuellement la question de la surveillance de ces Caisses d'épargne de construction.

Dans « Le Pays Vaudois », un correspondant occasionnel qui s'était adressé au représentant de la « Heimat S.A. » aux fins d'obtenir les prospectus concernant les prêts sans intérêts s'était senti obligé d'avertir ses amis des pièges que tend cette société. « J'ai fait, dit-il avec beaucoup d'à-propos, un calcul approfondi: je me souviens encore de quelle manière on s'y prend pour calculer les intérêts composés, et j'arrive à avouer franchement que le taux de l'argent prêté par cette nouvelle institution est fort élevé ».

Usant du droit de réponse, le représentant à Lausanne de la « Heimat S.A. » a cru devoir intervenir. Faute sans doute de pouvoir donner une réfutation objective, il se borne à adresser des menaces fulgurantes à ce contradictoire qui a le courage d'émettre son opinion.

Voici quelques traits caractéristiques de cette réponse qui est une perle de courtoisie et qui est digne de figurer à côté des procédés employés par certains conférenciers lors des réunions de propagande de ces institutions.

« Comme agent de cette honorable institution qui voue toute son attention à l'agriculture, il est regrettable qu'un novice qui n'a rien compris à la chose, se permette d'écrire une pareille absurdité sans plus ample informé, tout en faisant valoir ses capacités de matematicien du quart de siècle passé. Heureusement que droit au-dessus de son élucubration, je lis sous la rubrique, « La sagesse des peuples », cette belle maxime qu'il aurait dû méditer deux fois avant de prendre la plume: « Moins on est intelligent, plus on croit l'être pour l'excellente raison qu'on a plus de mal à se rendre compte qu'on ne l'est pas ».

Jugeons pour l'instant cette institution par ses écrits... peut-être aurons-nous bientôt l'occasion de la juger d'après ses actes !

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que les Caisses d'épargne de construction qui se sont fondées dans notre pays sont

des imitations de celles qui existent en Allemagne où pas moins de 56 se virent en 1930 dans des difficultés de paiement ou firent faillite. Comme elles ne peuvent naturellement faire état de ces peu brillants antécédents, certaines Caisses proclament les succès remportés par les Caisses d'épargne de construction en Amérique et en Angleterre, faisant sous-entendre ou allant même jusqu'à l'affirmer directement, que les Caisses d'épargne de construction fondées récemment en Suisse sont identiques à celles qui existent dans les deux premiers pays. Ceci est absolument faux et caractérise la propagande qui est menée et qui consiste à jeter de la poudre aux yeux du public. En Amérique et en Angleterre, les Caisses ne travaillent pas du tout au moyen de cette combinaison financière dite « franche d'intérêt ». Dans un prochain article nous exposerons encore plus en détail les caractéristiques de ces deux mouvements. Laissons pour aujourd'hui au « Bulletin financier » le soin de dénoncer cette duperie:

« Dans sa propagande, la « Heimat S.A. », a le courage de dire que son système de loterie, qui est d'invention purement allemande, est identique à celui lui des institutions fort respectables des home savings banks en Amérique et en Angleterre. Ce n'est pas vrai !... Ces Caisses d'épargne pour la construction dans les pays anglo-saxons sont de très puissantes et très importantes coopératives qui bonifient des intérêts aux déposants et qui en exigent de leurs débiteurs hypothécaires également. Ce sont, somme toute, des institutions qui ressemblent par leur activité, aux petites banques régionales suisses du système Raiffeisen ».

Le « Schweiz. Raiffeisenbote », l'organe en langue allemande de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, après avoir établi une parallèle entre les Caisses d'épargne de constructions suisses et celles qui existent en pays anglo-saxon, conclut aussi de façon identique:

« Il appert de façon irréfutable que les Caisses d'épargne de construction qui se sont implantées dans notre pays ne peuvent absolument pas être comparées à celles qui existent en pays anglo-saxon. Ce n'est pas l'Angleterre qui est le berceau du mouvement actuellement propagé en Suisse, mais l'Allemagne. Or, les résultats acquis dans ce dernier pays sont tellement déplorables que les Caisses suisses renient leur pays natal et font état, avec un sans-gêne impertinable, d'un soi-disant apparemment avec les organisations anglo-saxonnes. Peut-être n'est-il plus très éloigné le

jour où les adeptes de ce système douteux de crédit ouvriront enfin les yeux. Si une idée nécessite l'emploi de semblables procédés pour être vulgarisée, c'est qu'elle n'est pas belle et digne, et c'est une preuve aussi que ses promoteurs ne sont pas sincères ».

Le « bulletin des Caisses de Crédit Mutuel du Wurtemberg » signale aussi dans son numéro du 1^{er} février dernier, l'action d'assainissement des Caisses d'épargne de construction, ordonnée par le Gouvernement du Reich, et les tristes constatations qui ont dû être déjà faites. Ce journal nous apporte une appréciation autorisée du pays d'origine des Caisses d'épargne de construction qui se multiplient dans notre pays, une appréciation qui n'est pas basée seulement sur des considérations théoriques, mais qui est inspirée par des constatations pratiques de longues années:

« L'Office de contrôle institué par le Gouvernement du Reich pour l'examen des 400 Caisses d'épargne de construction aura certainement pour plusieurs mois de travail encore et les petits déposants qui ont confié leurs économies à ces institutions peuvent s'attendre à de douloureuses surprises. On peut également dire que la plupart des institutions qui sont considérées comme étant aujourd'hui encore dans une situation régulière, aboutiront tôt ou tard (disons peut-être dans quatre ou cinq ans) à une impasse d'où résulteront un désabusement et des dommages pour les déposants. Ce pronostic douloureux — mais qu'il est nécessaire d'énoncer — se dégage des constatations d'ordre pratique et des considérations que nous avons maintes et maintes fois développées dans notre « Bulletin ». Mais malgré toutes les mises-en-garde qui sont publiées, ne devons-nous pas constater encore que de nouvelles Caisses d'épargne de construction avec des noms pompeux et claironnants continuent à se constituer, et n'avons-nous pas vu naître dernièrement même des Caisses d'épargne spéciales pour l'achat de mobilier ! Et ces institutions réussissent toujours, à la lumière du « feu de paille des premiers succès » à trouver de nouveaux adhérents — de nouveaux gogos — et à pénétrer jusque dans nos milieux coopératifs ».

Ce jugement revêt une importance toute particulière, parce qu'il provient d'un pays où les Caisses d'épargne de construction sont à l'œuvre depuis longtemps, et parce qu'il se base spécialement sur des constatations d'ordre pratique. Ce jugement est édifiant, et nos lecteurs sauront certainement en faire leur profit.

Autant d'articles, autant de mises-en-garde. Nous avons dans notre pays de bonnes Caisses d'épargne et un système de distribution du crédit hypothécaire bien ordonné et avantageux. Celui qui tient à placer sûrement ses économies les confiera certainement de préférence à nos solides établissements financiers du pays et à nos bonnes Caisses d'épargne. C'est la voie sûre et la plus avantageuse pour pouvoir réaliser un jour le vœu caressé et posséder sa petite maisonnette.

On annonce que la Confédération et plusieurs cantons envisagent des mesures législatives relatives à l'activité des Caisses d'épargne de construction. Puisse-t-on intervenir à temps et éviter ainsi des désillusions et des dommages à notre population suisse.

Fédération Vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel

Cette Fédération a tenu samedi dernier, à Lausanne, une belle assemblée, pleine de vie et d'entrain, sous la présidence de M. Auguste Golay, de Moudon, son distingué président.

Sur les 46 Caisses que compte actuellement la Fédération, 40 étaient représentées par 76 délégués. La section cadette, celle de Chapelle sur Moudon, fondée tout dernièrement à l'issue de conférences, données par M. Golay et par M. le pasteur Rochat, avait adressé aussi trois délégués.

Parmi les invités qui avaient tenu à assister à la réunion se trouvaient M. le conseiller national Ed. Fazan, chef du Département des finances; M. Blanc, secrétaire agricole vaudois; M. Bonnard, de l'Agence Télégraphique, représentant de la presse. M. Porchet, conseiller d'Etat, M. Chavan, directeur de l'Ecole d'Agriculture et M. Rochat, pasteur s'étaient fait excuser.

La séance est ouverte à 2 h. et demie, par M. Golay, président, qui souhaite une cordiale bienvenue aux invités et aux délégués. Il exprime sa satisfaction de la forte participation dans laquelle il voit une preuve manifeste du grand intérêt qui est porté aujourd'hui à notre cause.

M. Tenthoey (Le Sépey), le nouveau secrétaire de la Fédération, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale et fait revivre ainsi la belle réunion de l'an dernier à Valleyres, à l'occasion de la charmante fête commémorative de la naissance de la Caisse de cette localité, la première du canton de Vaud et de la Suisse romande, fondée en 1906, par le pasteur Rochat.

Après la lecture des comptes et la présentation du rapport des Caisses vé-

rificatrices par M. Schupp (Echallens), l'assemblée adopte les comptes du ménage intérieur de la Fédération et décide de prélever la cotisation pour l'année courante sur la même base que précédemment. Les Caisses d'Essertines et de Vuarrens sont chargées du contrôle des comptes pour 1932.

M. Golay, président, donne ensuite lecture d'un vaste et très intéressant rapport sur l'activité du Comité et sur la marche du mouvement coopératif vaudois, représenté par les Caisses Raiffeisen.

Après avoir énoncé de très justes considérations sur la situation économique et financière et sur la crise générale, le distingué président a fait ressortir la nécessité de ramener la confiance en faisant revivre les valeurs morales qui font la force des individus, des peuples et des Etats. Nos Caisses de crédit mutuel sont particulièrement bien placées pour remettre en valeur ces principes en observant fidèlement ceux sur lesquels elles sont fondées. Elles peuvent contribuer à maintenir au sein de notre peuple et à restaurer là où elle serait peut-être déjà ébranlée, cette confiance sans laquelle les relations sociales deviennent une lutte où la ruse et la tromperie triomphent de l'honnêteté et de la droiture.

Malgré la crise, des résultats remarquables ont été encore réalisés l'année dernière par les Caisses vaudoises. Il s'est fondé quatre nouvelles Caisses, ce qui porte à 45 le nombre des sections affiliées à la fin de l'année. Le chiffre des membres a passé de 3,245 à 3,497. Le mouvement d'affaires de toutes les Caisses a été de 53,4 millions de francs (47,9 millions en 1930) et la somme de leurs biens a passé de 17,2 millions à 19,8 millions de francs, ce qui représente donc une augmentation de 2,5 millions (15 pour cent), dont plus de deux millions seulement pour le chapitre de la Caisse d'épargne. Le total des bénéfices réalisés se monte à fr. 57.314, ce qui porte les réserves à fr. 636.457. M. Golay constate que d'après le dernier exercice, la crise n'a en tout cas pas arrêté ni entravé le développement des Caisses vaudoises qui jouissent au contraire d'une plus grande considération que ce n'était le cas il y a quelques années et qui, par conséquent, doivent s'efforcer de justifier et de mériter toujours mieux cette confiance par une administration parfaite et une politique financière saine et digne du noble but qu'elles poursuivent.

M. Golay soulève ensuite dans son rapport de très judicieux conseils d'ordre pratique, sur lesquels nous nous réservons de revenir encore. Il rappelle ensuite la mémoire des membres des Co-

mités des Caisses fédérées décédés durant l'année et en particulier celle de M. Huguenin, député à La Sarraz, qui présida également pendant longtemps la Fédération.

Le magistral rapport du président a été écouté avec une attention soutenue et vivement applaudi.

La parole est ensuite donnée à M. Heuberger, secrétaire de l'Union, pour sa conférence inscrite à l'ordre du jour: «La crise générale et les Caisses Raiffeisen». L'orateur apporta tout d'abord à l'assemblée le salut du Bureau Central de l'Union Suisse et se plut à constater aussi que les Caisses vaudoises étaient en pleine prospérité. M. Heuberger a rendu un hommage particulier au fructueux travail du très actif président de la Fédération, M. Golay. En guise de péroraison à son très intéressant exposé, M. Heuberger invite les organes responsables à conserver à leurs associations une situation saine et forte, leur permettant de traverser la crise par leurs propres forces sans aide du dehors. Il importe d'appliquer aujourd'hui de la prudence dans l'octroi des prêts et il faut surveiller attentivement les débiteurs. Il convient aussi d'appliquer toujours une politique saine lors de la fixation des taux, afin de permettre l'application de conditions avantageuses aux sociétaires.

Très acclamé par l'assistance, M. le conseiller d'Etat Ed. Fazan apporte ensuite aux délégués le salut du Gouvernement. Le distingué magistrat exprime également tout le plaisir qu'il a à se trouver de nouveau parmi les Raiffeisenistes. Il félicite chaleureusement les Caisses pour les succès réalisés l'an dernier et les remercie de leur travail bienfaisant dans l'intérêt du pays. En cooréinant les efforts partout dans la campagne, en contribuant à créer la nouvelle mentalité dont a besoin la société actuelle, les Caisses Raiffeisen accomplissent une mission puissamment utile. De partout s'élève aujourd'hui un appel vers une baisse toujours plus accentuée des taux-débiteurs. Il importe que le public se fasse cependant une juste conception de la question. Si une baisse doit certainement intervenir dans la mesure où le permet le marché de l'argent, il ne faut pas se laisser aller cependant à des exagérations, M. le conseiller d'Etat Fazan termine en exprimant l'espoir qu'une reprise économique générale pourra intervenir bientôt dans l'intérêt de chacun et dans l'intérêt du pays.

Ces reconfortantes paroles du distingué représentant du Conseil d'Etat sont vivement applaudies.

M. Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture apporte également

son salut aux Raiffeisenistes. Les Caisse Raiffeisen jouent un grand rôle pour la défense des intérêts des débiteurs et des déposants ruraux, un rôle régulateur et modérateur. M. Blanc se réjouit des remarquables progrès qui ont été réalisés. Parlant de la crise actuelle et des difficultés dans lesquelles se trouvent actuellement les paysans, l'orateur montre que l'agriculture a besoin de la sollicitude de tous, et que les créanciers ont intérêt à ce que les débiteurs ne soient chassés de leurs fermes. Il faut résister opiniâtrement, et malgré tout regarder avec optimisme vers l'avenir. M. Blanc est très applaudi, et M. Golay remercie chaleureusement les deux orateurs pour les témoignages de sympathie qu'ils nous donnent et pour leur précieux encouragement.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection d'un nouveau membre du Comité en remplacement de M. Huguenin, décédé. Par acclamation, l'assemblée porte son choix sur M. Arthur Simonin (Puidoux), un Raiffeiseniste de mérite et de grande expérience, puisqu'il a été le premier caissier de la Caisse de Palézieux-Maracon, fondée en 1907, et ensuite l'un des initiateurs de la toute Caisse de Puidoux-Chexbres, dont il assume les fonctions de caissier depuis près de 20 ans. L'assemblée procède également ensuite au renouvellement de la délégation à la Chambre vaudoise d'agriculture.

Une révision des statuts est également inscrite à l'ordre du jour. Il ne s'agit pas d'une modification de fond, mais simplement de quelques améliorations rédactionnelles dont on pourrait tenir compte à l'occasion d'une prochaine réimpression. Sur la base des propositions faites, et après lecture, le projet présenté est adopté.

Au sujet des questions à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de l'Union à Olten, le 9 mai prochain, M. Heuberger donne quelques renseignements. Il constate à cette occasion que non seulement dans le canton de Vaud, mais en Suisse entière, des progrès réjouissants ont été réalisés encore. Les dépôts confiés aux Caisses Raiffeisen suisses sont en augmentation de 30 millions et atteignent aujourd'hui près de 300 millions de francs. Notre Caisse Centrale présente aussi une situation saine; elle n'a dans son bilan que des actifs de premier choix, et sa capacité de paiement est excellente aussi. Le chiffre du bilan a augmenté également de 4,2 millions et a passé à 38,4 millions de francs. Les possibilités de gains sont très restreintes pour notre Centrale, étant donné qu'elle ne reçoit aujourd'hui pour ainsi dire aucun intérêt pour les sommes élevées

qu'elle doit conserver à vue dans les banques pour les besoins des Caisses affiliées. M. Heuberger a également des mots de remerciements aux Vaudois pour la confiance qu'ils témoignent à la Caisse Centrale et pour leur précieuse collaboration. Il espère que les Caisses vaudoises seront également bien représentées à Soleure, le 9 mai prochain.

La discussion générale n'étant pas utilisée, M. Golay peut lever la séance à 5 heures et demie. Ce fut une belle réunion qui a laissé à chacun une excellente impression. Nos coopératives rurales de crédit sont aujourd'hui fortement ancrées dans nos campagnes et les paysans vaudois savent les utiliser adroitement pour manifester leur volonté de surmonter la crise en premier lieu par leurs propres forces.

Nouvelles des Sections

COMPESIÈRES (Genève):

L'assemblée générale de notre Caisse a eu lieu le 22 février.

M. Marcel Munier, président du Comité de direction rapporte sur l'activité de la Caisse pendant son sixième exercice. Il constate le développement réjouissant de notre institution, malgré la crise qui atteint l'agriculture. Il est indispensable que tous comprennent l'importance de la coopération et de l'organisation professionnelle dans le domaine agricole. Par son but social et chrétien notre Caisse répond aux besoins de l'heure présente. Il faut travailler de toute notre ardeur à fortifier cette œuvre basée sur la confiance réciproque et partant foncièrement chrétienne.

Le caissier Ch. Boymond donne connaissance du bilan et des comptes de l'exercice écoulé. — La Caisse compte 53 membres; le bilan atteint 162.506.90 francs, accusant une augmentation de 9.000 francs sur celui de 1930. Les réserves sont maintenant de 1.183,35 fr.

M. le curé Dusseiller, président du Conseil de surveillance remercie et félicite le Comité de direction et le dévoué et compétent caissier, M. Boymond. Sur sa proposition, les comptes et le bilan de l'exercice 1931 sont approuvés à l'unanimité.

M. le curé Bianchi, de la Fédération genevoise, dit le plaisir qu'il éprouve à revenir à Compesières, où eut lieu en 1927, la première journée de la corporation genevoise des travailleurs de la terre. Il se réjouit des progrès réalisés par notre Caisse. Nous arrivons à un moment où nos solutions s'imposent. Que l'esprit qui règne dans notre institution déborde et imprègne toute notre activité, car il n'y a pas qu'une œuvre matérielle à réaliser, mais un idéal chrétien à propager par la charité et la justice.

Enfin, l'assemblée nomme comme membre du Comité de direction, M. G. Blandin, en remplacement de M. Louis Blandin, démissionnaire, empêché de nous continuer sa dévouée collaboration par ses occupations professionnelles.

L. B.

Nos morts

MARC CAILLET-BOIS, CAISSIER, VAL D'ILLIEZ

Fondée en novembre 1930, la Caisse de Crédit Mutuel du Val d'Illiez vient d'être cruellement éprouvée par la mort survenue le 7 mars 1932, de son dévoué caissier, Marc Caillet-Bois.

Né en 1909, le défunt suivit les écoles primaires et étudia à l'Ecole normale de Sion. Nommé instituteur au Val d'Illiez, il se dévoua à son village natal et y donna tout son cœur. Il s'occupa de toutes les sociétés: société de jeunes gens dont il fut pendant quelques années le président, société de musique, caisse maladie, ski-club, etc. Au militaire, il était lieutenant d'infanterie.

Aimant la vie des camps, cet enfant de la montagne aimait aussi la vie des champs; remarquant à ce dur labeur, combien infructueuse et ingrate est la condition de l'agriculture, il cherche à lui venir en aide, et pour cela, s'abouchant avec le président de la Fédération valaisanne des Caisses Raiffeisen, il fonda au Val d'Illiez, la Caisse de Crédit Mutuel. Il en assume la fonction la plus importante comme caissier et sur lui se repose la confiance des Comités et des sociétaires. Sur cette confiance, la société prend une ampleur et un développement dont bien peu de sociétés naissantes peuvent se flatter d'avoir eu à leur aurore. Son rêve depuis longtemps caressé, de fournir aux enfants de la montagne si cruellement éprouvés dans cette période d'après-guerre, les moyens de se procurer l'argent à un taux favorable s'est réalisé, car la Caisse prête déjà à un taux inférieur à celui des autres banques. Quels bienfaits n'eut-il point encore apportés à la Caisse qui lui doit son existence, société qu'il faisait prospérer, n'acceptant pour tout son travail qu'un traitement dérisoire, s'il eut vécu?

Mais il est parti regretté, suivi d'une foule émue et pieuse, là-bas au cimetière du Val d'Illiez, où reposent déjà ses ancêtres.

Tribune libre

A propos de la réduction des taux-débiteurs

Demande. — A toute occasion on répète que les intérêts-débiteurs doivent être diminués, ce qui est normal.

Or, notre Caisse chez qui sont placées d'assez grosses sommes à termes, bénéficiant encore d'un taux de 5 pour cent, se voit obligée de différer à plus tard la diminution des intérêts-débiteurs, ce que les intéressés ont quelque peine à comprendre. Ne s'agit-il pas ici d'un phénomène pourtant normal, contre lequel nous ne pouvons réagir?

Réponse. — L'abondance d'argent sur le marché à court terme fait naître dans une certaine partie de la population une conception absolument fautive de la question de la baisse des taux. Nombre de personnes s'imaginent en effet que cette situation doit entraîner « ipso facto » une réduction de tous les taux, et ne se font

pas faute de réclamer avec insistance cette réduction. Ce raisonnement pêche par la base, puisqu'il ne tient pas compte du fait que l'aisance monétaire concerne toujours principalement les capitaux disponibles à vue et qu'elle n'influence que plus lentement et toujours dans une mesure plus faible le marché de l'argent à longs termes.

Pour quiconque envisage la question objectivement, il est facile d'admettre que l'abondance excessive des capitaux non utilisés, crée aux établissements financiers une situation souvent embarrassante par le manque d'occasions de placements de ces capitaux dont le remboursement peut lui être réclamé à tout instant.

Par contre, en vue de leurs placements à termes, tels que: prêts sur hypothèques, prêts ordinaires, crédits en compte-courant, les établissements de crédit ont dû rechercher des capitaux dont le remboursement est à longue échéance, par exemple sous forme d'obligations à 3 ou 5 ans, à des taux élevés allant même jusqu'au 5 pour cent. Il s'ensuit qu'aussi longtemps qu'ils sont tenus de payer pour cette catégorie de capitaux des intérêts aussi importants, il ne leur sera pas possible, sous peine de consommer une perte effective, de réduire les conditions appliquées aux opérations qui forment les postes de leur actif, puisqu'ils sont tenus de s'en tenir d'autre part,

jusqu'à l'échéance, à leurs engagements antérieurs vis-à-vis de leurs déposants.

La baisse générale des taux-débiteurs ordinaires ne peut se produire que progressivement, au fur et à mesure que disparaissent les engagements à gros intérêts; elle est d'ailleurs en voie de réalisation, puisque les taux des intérêts des comptes-débiteurs, des prêts hypothécaires et autres avances ont pu être réduits au cours des dernières années, grâce à la persistance de l'abondance monétaire.

Il est beaucoup question, à l'heure actuelle, de la circulaire du Conseil fédéral invitant les cantons à user de toute leur influence pour une réduction des taux-débiteurs. Et d'aucuns s'imaginent que tous les établissements de crédit doivent pouvoir réduire immédiatement leurs conditions. En vertu du raisonnement énoncé plus haut, cette baisse ne peut cependant intervenir que lentement. Les établissements de crédit privés doivent veiller aussi à équilibrer leurs budgets et doivent compter avec leurs déposants. A noter aussi que la baisse s'exerce toujours moins aisément auprès de nos petites Caisses rurales, de fondation récente, qu'auprès d'établissements puissants, possédant des réserves importantes qui peuvent jouer un rôle régulateur en cette circonstance. C'est pour parer à cet handicap que nous recommandons

toujours avec tant d'insistance à nos Caisses d'adapter toujours promptement et complètement leurs taux-créanciers aux conditions générales du marché de l'argent.

Il convient néanmoins de relever que malgré tous ces handicaps, les conditions que nos Caisses appliquent à leurs débiteurs sont généralement toujours plus avantageuses que celles qui sont en vigueur dans les banques.

Fédération Vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel

Conformément aux statuts, les Caisses peuvent exercer leur droit de vote à l'assemblée générale de l'Union, soit par des représentants directs de la Caisse, soit par l'intermédiaire de délégués désignés par la Fédération.

Nous prions en conséquence les Caisses qui n'ont pas l'intention de se faire représenter directement en adressant elles-mêmes des délégués à Soleure, le 9 mai prochain, de bien vouloir adresser la procuration dûment signée en vue de la représentation par le délégué de la Fédération, à M. A. Golay, à Molondin, pour le 5 mai prochain, au plus tard.

LE COMITE.

Etat des Caisses de Crédit Mutuel affiliées au 31 décembre 1931 (classement par cantons)

Canton	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Chiffre du bilan Frs.	Roulement Frs.	Réserves Frs.
Appenzell R. E.	2	144	366,903.94	949,663.10	11,713.39
Appenzell R. I.	1	44	265,657.67	844,012.52	876.05
Argovie	63	6,008	35,880,859.77	68,259,489.07	771,635.50
Bâle campagne	11	1,648	7,968,759.07	9,320,047.80	326,603.91
Berne	53	3,007	6,908,700.46	19,931,093.33	52,232.28
Fribourg	56	4,442	24,617,876.78	43,337,155.54	943,748.47
Genève	10	250	709,053.60	1,766,725.73	3,305.93
Glaris	1	42	126,222.30	322,207.15	140.25
Grisons	8	666	2,812,607.64	7,877,820.98	64,191.91
Lucerne	18	1,733	9,857,861.72	26,546,169.32	314,212.06
Neuchâtel	1	34	64,370.40	259,267.68	47.55
Nidwald	2	172	1,470,889.27	3,441,541.65	38,717.34
Obwald	1	48	53,433.25	168,414.70	39.50
Saint-Gall	67	9,034	87,334,325.91	201,536,167.21	2,657,157.82
Schaffhouse	1	154	1,326,338.48	1,931,838.94	34,655.53
Schwytz	11	1,494	6,986,481.07	16,180,053.32	186,123.17
Soleure	56	4,846	33,630,180.66	47,053,705.—	1,039,285.07
Tessin	1	64	207,728.20	263,456.60	6,473.10
Thurgovie	25	3,179	35,439,588.72	79,515,828.28	927,786.28
Uri	8	403	1,102,973.14	2,868,593.60	23,126.56
Valais	95	7,111	19,425,478.20	38,300,242.11	394,348.24
Vaud	45	3,497	19,841,722.31	53,406,558.33	636,457.60
Zurich	5	298	1,394,478.51	4,420,742.56	26,304.65
1931	541	45,318	297,792,491.07	628,500,794.52	8,459,182.16
1930	516	45,278	267,084,998.13	611,156,321.68	7,621,326.64
Augm. en 1931	25	3,040	30,707,492.94	17,344,472.84	837,855.52

Total des dépôts d'épargne 1931 = Fr. 144,415,281.39

Nombre des déposants . . 1931 = 142,619

Moyenne par carnet. . . 1931 = Fr. 1,012.60

1930 = Fr. 126,174,533.38

1930 = 132.470

1930 = Fr. 952.50